

Compte rendu du conseil municipal du 31 août 2012

Présents : 8 sur 14

Pouvoir : 3

Début de séance : 21 heures

Fin de séance : 22 heures 45

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 3 mai 2012.

Ordre du jour :

1. Renouvellement convention cantine scolaire, relèvement du prix des repas, fixation du prix aux familles année scolaire 2011 / 2012

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention de fourniture des repas de la cantine scolaire avec une modification des tarifs : le coût d'un repas enfant est de 2,97 €, celui d'un repas adulte est de 4,66 €.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention.

2. Approbation de l'avant-projet sommaire d'effacement de réseaux basse-tension et d'éclairage public au quartier « Rivière Longue »

Le coût estimé est de 164 472 €. Compte-tenu de la participation du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG), la partie restant à la charge de la commune s'élève à 100 696 €. Sur décision du Conseil Municipal, la part communale sera financée par un emprunt souscrit auprès du SDEHG et fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne.

3. Mise en conformité du réseau d'éclairage public du lotissement « des Terrasses »

Il s'agit de la remise en conformité de 30 pylônes. Le montant global du projet est de 20 404 € et la part communale s'élève à 5 731 €. Le Conseil Municipal approuve ce projet et son inscription au budget communal.

4. Décision Modificative N°1 – Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Le Conseil Municipal décide que la somme de 500 € sera prélevée sur l'article 2112 (Terrains de voirie) et affectée sur l'article 2182 (Matériel de transport), pour porter le total de ce dernier à 10 500 €.

5. Approbation des modifications statutaires du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers et désignation du délégué titulaire et de son suppléant

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts et l'arrêté préfectoral du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers, et confirme les représentants de la commune auprès du syndicat, soit Monsieur Grenier comme délégué titulaire et Monsieur Raymondis comme suppléant.

6. Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif territorial de 1^{ère} classe

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire (Commission Paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Garonne en date du 26 juin 2012), le Conseil Municipal décide de la suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (30 heures).

7. Régime indemnitaire

Le Conseil Municipal décide de modifier le régime indemnitaire pour le nouveau poste de rédacteur (catégorie B) en créant l'Indemnité Forfaitaire de Travaux Supplémentaires (IFTS) du personnel administratif de la Fonction Publique. Cela concerne la 3^{ème} catégorie, le coefficient d'ajustement avant modulation est de 2 maxi et la modulation entre 0,5 et 2.

8. Vente d'un délaissé « Lotissement Bellevue »

Il s'agit de la parcelle n° 267 que le Conseil Municipal décide de céder à l'Euro symbolique à deux administrés de la commune. Les frais d'établissement des actes ainsi que les frais de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer les actes.

Questions diverses :

- Sécheresse : Beaupuy ne fait pas partie des communes reconnues sinistrées, un recours est en cours par l'intermédiaire de l'Association des Maires.
- Gens du voyage : des contrôles des papiers ont été effectués par la Gendarmerie à 4 reprises. Le stationnement au lotissement « Les Terrasses » a duré 3 semaines. Des travaux ont été engagés pour éviter des réinstallations « sauvages ».
- L'éclairage et le câblage basse-tension devant les écoles seront terminés d'ici quelques jours.

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.